

Préfet des Pyrénées-Orientales

Présidente du Département

Perpignan, le 27 DEC. 2019

### ARRÊTÉ CONJOINT

portant approbation du Plan Départemental de  
l'Habitat (PDH) des Pyrénées-Orientales 2019-2024

**Vu** la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006, portant engagement national pour le logement, notamment son article 68,

**Vu** la circulaire n° 2007-32 du 02 mai 2007 relative à la mise en œuvre des plans départementaux de l'habitat,

**Vu** la délibération de l'Assemblée départementale du 7 octobre 2019 portant approbation du présent PDH,

**Sur** la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées-Orientales et de Madame la Présidente du Département des Pyrénées-Orientales,

# ARRÊTENT

## *Article. 1<sup>er</sup>*

Le Plan Départemental de l'Habitat des Pyrénées-Orientales est approuvé pour la période 2019-2024.

## *Article . 2.*

Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture et Madame la Présidente du département des Pyrénées-Orientales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et au Bulletin des actes administratifs du Département des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le

La Présidente du Département  
des Pyrénées-Orientales



Hermeline MALHERBE

Le Préfet  
des Pyrénées-Orientales



Philippe CHOPIN